

04. Question de Monsieur Georges VERZIN, conseiller communal, du 10 janvier 2024 -- Vraag van de heer Georges VERZIN, gemeenteraadslid, van 10 januari 2024.

Place Verboeckhoven – Question complémentaire

Votre réponse m'est bien parvenue et ne me convainc absolument pas.

A ma connaissance la liste officielle des noms des places et rues est – ou était en tout cas – reprise tous les ans dans le bulletin communal.

La commune en a eu la maîtrise jusque début des années 60 puisque par la suite cela a été centralisé dans ce qui deviendra le Registre National.

Je vous remercie de bien vouloir me communiquer cette liste du nom des rues telle que publié dans le bulletin communal de 1950.....

Réponse :

Suite à la troisième question écrite que vous avez adressée au Collège des Bourgmestre et Échevins à propos de la façon d'écrire « Eugène Verboe(c)khoven », nous vous prions de trouver ci-dessous nos éléments de réponse.

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier du 9 janvier dernier, et sur cette base, nous avons demandé au service des Archives d'investiguer encore davantage le sujet, et de rechercher dans le Bulletin communal de 1950 la liste des rues de Schaerbeek.

Cette liste y figure en effet dans le cadre de l'application d'un règlement-taxé sur l'urbanisation (voir l'annexe à ce courrier).

Dans cette liste, la place Eugène Verboe(c)khoven y est reprise avec la lettre « c ».

Nous avons cependant un grand doute sur l'exactitude de cette liste quant à l'écriture des noms de rue. En la survolant, le Département de l'Urbanisme a constaté plusieurs coquilles dans l'écriture des noms de rue (av. Huart-Hamoir, rue Henri Chômé, av. des Cerisiers, etc.). Cette publication visait clairement un tout autre but que celui de la fixation des noms de rue, à savoir la classification des rues dans le cadre de l'application d'un règlement-taxé.

Ces recherches complémentaires ne sont donc pas concluantes puisque la fiabilité de la liste peut être remise en cause. Cela confirme seulement que l'écriture du nom de cette place a évolué constamment dans le temps. Il y a lieu de ne pas se référer à cette publication dans le Bulletin communal de 1950 et de s'en tenir à l'écriture officielle de la place telle que renseignée par le registre national.

Pour rappel, changer le nom d'une rue, même par une toute petite correction, est une procédure lourde et non sans désagrément, en premier lieu pour les habitants bien sûr, qui doivent prendre contact avec l'ensemble des administrations et services avec lesquels ils sont liés afin de procéder au changement d'adresse. C'est également très contraignant pour les acteurs économiques, commerçants et entrepreneurs notamment, qui doivent mettre à jour leurs informations auprès du registre du commerce, et de leurs fournisseurs et clients. C'est enfin une procédure administrative assez fastidieuse comme s'il s'agissait d'adopter une nouvelle dénomination de rue, et cela requiert l'avis de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie.

En application du principe selon lequel il n'y a jamais de faute dans l'orthographe d'un nom, et pour toutes les raisons explicitées précédemment, le Collège des Bourgmestre et Échevins maintient donc sa position de ne pas modifier l'écriture d'Eugène Verboekhoven sur la dite-place.

Tels sont les éléments que nous tenions à porter à votre connaissance.

d'après un tableau communiqué par la ville de Bruxelles, donnant, par immeuble, pour les travaux spéciaux, le nombre d'heures de travail et le nombre de tonnes de boues transportées.

M. Timmermans, 121, rue Masui, a été repris au rôle pour sa propriété sise rue Jolly, 101, - 6 m. de façade - pour une somme de 290,10 Fr. (48.35 x 6) (travaux ordinaires d'entretien).

M. Reyers, 190, chaussée de Haecht, a été repris au rôle pour sa propriété sise rue Jolly, 129 - 5 m. de façade - pour :

travaux ordinaires d'entretien -	
(48.35 x 5)	Fr. 241,75
travaux spéciaux: salaires, etc.	
(17.64 x 60).	Fr. 1.058,40
travaux spéciaux: transport boues	
(42.84 x 5)	Fr. 214,25

Au total : Fr. 1.514,40

En ce qui concerne l'éventualité ou la possibilité d'une procédure devant le Conseil d'Etat, l'administration n'a pas à lui fournir pareil renseignement.

Compte tenu de ce qui précède, les sommes réclamées à MM. Timmermans et Reyers, ayant été déterminées suivant les données communiquées et arrêtées par la Députation permanente et la ville de Bruxelles et suivant les dispositions du règlement provincial sur les cours d'eau non navigables ni flottables, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de déclarer que les réclamations de MM. Timmermans et Reyers ne sont pas fondées et d'arrêter définitivement le rôle ci-joint s'élevant à 63.929,80 Fr.

Schaerbeek, le 12 janvier 1950.

L'Echevin des Finances,

H. VERBIST.

Approuvé en séance du Collège, le 12 janvier 1950.

Par ordonnance:

Le Secrétaire communal,
J.L. DE GREEF.

Le Bourgmestre-Président,
F. BLUM.

- Adopté à l'unanimité.

----- : -----

TAXES D'URBANISATION, D'EGOUT ET DE PAVAGE
CLASSIFICATION DES RUES
EXERCICE 1950

Rapport au Conseil

Mesdames, Messieurs,

Le règlement en son article 8 prévoit que le Conseil communal détermine chaque année la classe à laquelle appartient chaque partie de la voie publique, pour l'application de la taxe annuelle d'urbanisation.

Aucune modification, susceptible de changer le caractère des artères de la commune, n'ayant été apportée à la voirie, la classification des rues admise en 1949, pour l'application de la taxe annuelle d'urbanisation peut être maintenue pour l'exercice 1950.

Nous vous prions, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de vouloir adopter le projet de classification ci-après.

Schaerbeek, le 12 janvier 1950.

L'Echevin des Finances,

H. VERBIST.

Approuvé en séance du Collège, le 12 janvier 1950.

Par ordonnance:

Le Secrétaire communal,
J.L. DE GREEF.

Le Bourgmestre-Président,
F. BLUM.

- Adopté à l'unanimité.

TAXE D'URBANISATION - EXERCICE 1950
CLASSIFICATION DES RUES POUR L'APPLICATION DE LA TAXE

A.- QUARTIERS NOUVEAUX

Première classe: 39 Fr. par mètre courant de développement de façade.

Azalées (av.des)

Bienfaiteurs (pl.des)

Cerisiers (av.)

Chazal (av.)

Colonel Bremer (pl.)

de Jamblinne de Meux(pl)

Emile Duployé (sq.)

Emile Max (av.)

Ernest Cambier (av.)

Ernest Renan (av.)

Eugène Demolder (av.)

Eugène Plasky (sq.)

François Riga (sq.)

Général Meiser (pl.)

Général Wahis (bd.)

Haecht (ch.) du n° 380 au
n° 398

Henri Bergé (rue)

Huart-Hamoir (av.)

Lambermont (bd.)

Louis Bertrand (av.)

Milcamps (av.) jusqu'à

l'av. du Diamant

Patrie (pl. de la)

Paul Deschanel (av.)

Princesse Elisabeth (pl.) Voltaire (av.)
 sauf partie comprise en- Suffrage Universel (av.)
 tre chemin de fer et av. Van Ysendyck (rue) jus-
 G. Rodenbach. qu'au n° 6 inclus.
 Rogier (av.) de la rue Van-
 denbussche et de la rue A.
 Lambiotte jusqu'à pl. Patrie

Deuxième classe: 33 Fr. par mètre courant de dévelop-
 pement de façade.

Albert Giraud (av.)	Jenatzy (rue)
Artan (rue)	Maurice Maeterlinck (av.)
Brabançonne (av. de la)	Milcamps (av.) entre l'av.
Chasseurs Ardennais (pl.)	du Diamant et la ch. de
Colonel Picquart (av.)	Louvain.
Diamant (av. du)	Noyer (rue du)
Emile Verhaeren (av.)	Opale (av. de l')
Emile Zola (av.)	Prévost-Delaunay (sq.)
Ernest Discailles (rue)	Rogier (av.) entre les
Général Eisenhower (av.)	pl. de la Patrie et Gén.
Georges Eekhoud (av.)	Meiser.
Gustave Latinis (av.)	Sleeckx (av.)
Jan Stobbaerts (av.)	Wappers (pl.)

Troisième classe: 27 Fr. par mètre courant de dévelop-
 pement de façade.

Albert Desenfans (av.)	Héliotropes (av. des)
Anatole France (rue)	entre le bd Lambermont
Britsiers (av.)	et rue des Mimosas.
Capucines (av. des)	Helmet (ch. et place de)
Charbo (av.)	Henri Staquet (rue)
Chardons (rue des)	Herbert Hoover (av.)
Charles Gilisquet (av.)	entre le sq. Vergote et
Chaumontel (rue)	l'av. des Cerisiers.
Emeraude (av. de l')	Jacinthes (av. des)
Ernest Laude (rue)	Jacques Rayé (rue)
Félix Marchal (av.)	Jan Blockx (rue)
François Bossaerts (rue)	Jean Jaurès (av.)
Frans Binjé (rue)	Josaphat (rue)
Frédéric Pelletier (rue)	Joseph Brand (rue)
Général Gartry (rue)	Joseph Coosemans (rue)
Georges Rodenbach (av.)	Kessels (rue)
Glycines (av.) entre le	Léon Frédéric (rue)
Bd Lambermont et l'av.	Léon Mahillon (av.)
G. Latinis)	Luzerne (rue de la)
Henri Villard (rue)	Mimosas (rue des)

Pâquerettes (rue des)	Topaze (av. de la)
Paul Devigne (rue)	Valère Gille (rue)
Princesse Elisabeth (pl.)	Vandenbussche (rue)
entre chemin de fer et	Van Hammée (rue)
av. G. Rodenbach)	Van Hove (rue)
Rasson (rue)	Van Ysendyck (rue) à par-
Richard Vandeveld (rue)	tir du n° 8.
Roelandts (rue)	Victor Lefèvre (rue)
Ruche (rue de la)	Vogler (rue)
Théodore Roosevelt (rue)	Zénobe Gramme (av.)
Thiéfry (rue)	

Quatrième classe: 20 Fr. par mètre courant de dévelop-
 pement de façade.

Adolphe Lacomblé (rue)	Jacques Jansen (rue)
Auguste Lambiotte (rue)	Jérusalem (rue)
Capronnier (rue)	Joseph Jacquet (rue)
Creuse (rue)	Josse Impens (rue)
d'Anethan (rue)	Léopold Courouble (rue)
Dahlia (rue du)	Maurice des Ombiaux (rue)
Edouard Fiers (rue)	Max Roos (rue)
Emile Wittmann (rue)	Monrose (rue)
Eugène Smits (rue)	Nestor Detière (rue)
Fernand Séverin (rue)	Nicolas Defrêcheux (rue)
Fontaine d'Amour (rue)	Pavots (rue des)
Fr. Van Leemputten (rue)	Pensées (rue des)
Georges Garnier (rue)	Portaels (rue)
Godefroid Devreese (rue)	Radium (rue du)
Guillaume Kennis (rue)	Roodebeek (av. de) jusque
Haecht (rd Pt Agriculture)	bd. Aug. Reyers.
Héliotropes (av. des) en-	Saphir (rue du)
tre rue des Mimosas et	Stephenson (rue et pl.)
av. G. Latinis.	Teniers (rue)
Herman (rue)	Victor Hugo (rue)
Ivan Gilkin (rue)	Victor Oudart (rue)
	Willem Kuhnén (rue)

Cinquième classe: 14 Fr. par mètre courant de dévelop-
 pement de façade.

Achille Detienne (rue)	Charles Vanderstappen (rue)
Adolphe Marbotin (rue)	Charles Van Lerberghe (rue)
Agriculture (rue de l')	Compagnons (rue des)
Alexandre De Craene (rue)	Désiré Desmet (rue)
Arthur Roland (rue)	Dr E. Lambotte (rue)
Auguste Snieders (rue)	Foyer Schaerbeekois (rue du)
Bruyère (rue de la)	Frans Courtens (av.)
Camille Wollès (rue)	Genève (rue de)
Charles Meert (rue)	Georges Raeymaekers (rue)

Godefroid Guffens (rue)	Julius Hoste (rue)
Grégoire-Leroy (rue)	Marguerite Van de Wiele (rue)
Guido Gezelle (rue)	
Gustave Huberti (rue)	Paul Leduc (rue)
Henri Chômé (rue)	Raymond Foucart (av.)
Henri Jacobs (rue)	Sander Pierron (rue)
Herman Richir (rue)	Styn Streuvels (rue)
Hubert Krains (rue)	Théo Coopman (rue)
Joseph Wauters (rue)	Tilleul (rue du)
Jules Destrée (rue)	Van Droogenbroeck (rue)
Jules Lebrun (rue)	Victor Vanderhoeft (rue)
Jules Merkaert (rue)	

B.- QUARTIERS ANCIENS

Première classe: 32 Fr. par mètre courant de développement de façade.

Auguste Reyers (bd)	Liedts (pl.)
Brabant (rue de)	Maréchal Foch (av.)
Carabiniers (pl. des)	Palais (rue des) entre les
Colignon (pl.)	pl. de la Reine & Liedts
de Jamblinne de Meux (pl.)	Princesse Elisabeth (av.)
Eug. Plasky (av.)	Reine (pl. de la)
Eug. Verboeckhoven (pl.)	Rogier (av.) jusqu'aux
Gallait (rue)	rues Aug. Lambiotte et
Haecht (ch.) entre SJTN et	Vandenbussche.
rues Goossens et Vogler.	Royale (rue)
Henri Bergé (rue)	Royale Ste-Marie (rue)
Lehon (pl.)	Vergote (sq.)
Léopold III (bd.)	Voltaire (av.)
Levis (sq.)	

Deuxième classe: 27 Fr. par mètre courant de développement de façade.

Ailes (rue des)	Louvain (ch.) entre SJTN
Allard (rue)	et l'av. du Diamant et
Brabançonne (av. de la)	la rue Aug. Lambiotte.
Clays (av.)	Marché (rue du)
Constitution (rue de la)	Noyer (rue du)
Cornet de Grez (rue)	Palais (rue des) entre pl.
Dailly (av. et pl.)	Liedts et rues d'Aerschot
de Beughem (rue)	et Van Schoor.
de Loch (rue)	Progrès (rue du)
Ernest Discailles (rue)	Quinaux (rue)
Floris (rue)	Reine (av. de la)
François Degreef (rue)	Renkin (rue)
Général Eenens (rue)	Rubens (rue)
Hancart (rue)	Solvay (pl.)
Jenatzy (rue)	Van Oost (rue)
	Verhas (rue)
	Verwée (rue)

Troisième classe: 22 Fr. par mètre courant de développement de façade.

Aerschot (rue d')	Liedts (rue)
Bois (Grande-rue-au)	Linné (rue)
Brichaut (rue)	Linthout (rue)
Camille Simoens (rue)	Louvain (ch.) entre l'av.
Camions (rue des)	du Diamant et les rues
Casino (rue du)	H. Chôme et J. Lebrun.
Charbo (av.)	Markelbach (rue)
Consolation (rue de la)	Marne (rue de la)
de Moerkerke (rue)	Mars (av. de)
de Potter (rue)	Masui (rue)
de Robiane (rue)	Masui (pl.)
d'Hoogvorst (rue)	Metsys (rue)
Dupont (rue)	Monplaisir (av.)
Emmanuel Hiel (rue)	Orme (rue de l')
Est (rue de l')	Plantes (rue des)
Fraikin (rue)	Poste (rue de la)
François Bossaerts (rue)	Potagère (rue)
Fraternité (rue de la)	Quatrecht (rue de)
Gaucheret (rue)	Rasson (rue)
Geefs (rue)	Rogier (rue)
Gendebien (rue)	Ruche (rue de la)
Goossens (rue)	Seutin (rue)
Haecht (ch.) de la rue	Thomas Vinçotte (rue)
Goossens et du n° 400	Thiéfry (rue)
au Bd Lambertmont.	Valère Gille (rue)
Helmet (ch. de)	Vanderlinden (rue)
Henri Evenepoel (rue)	Vandermeersch (rue)
Herbert Hoover (av.)	Vandeweyer (rue)
entre l'av. des Cerisiers	Van Schoor (rue)
et la limite de la	Verbist (rue)
commune)	Verboeckhaven (rue)
James Watt (rue)	Vergote (rue)
Joseph Brand (rue)	Verte (rue)
Joseph Coosemans (rue)	Vifquin (rue)
Josaphat (rue)	Vogler (rue)
Kessels (rue)	Vonck (rue)
Knapen (rue)	Vondel (rue)
Lefrancq (rue)	William Degouve de
Léon Mahillon (av.)	Nuncques (rue)

Quatrième classe: 17 Fr. par mètre courant de développement de façade.

Aimé Smekens (rue)	Armand de Roo (rue)
Albert de Latour (rue)	Auguste Lambiotte (rue)
André Van Hasselt (rue)	Caporal Claes (rue)

Chaumière (rue de la)	L'Olivier (rue)
Cible (rue de la)	Louvain (ch.) entre les
Cimetière (av. du)	rues J. Lebrun et H. Chômé
Coteaux (rue des)	et Evere.
Creuse (rue)	Massaux (rue)
Destouvelles (rue)	Max Roes (rue)
Edouard Fiers (rue)	Mignon (rue)
Eugène Smits (rue)	Nicolas Defrêcheux (rue)
Fertin (av.)	Palais (rue des) entre les
Fr. Jh. Navez (rue)	rues d'Aerschot et Van
Fr. Van Leemputten (rue)	Schoor et Bruxelles.
Gaucheret (pl.)	Paul Hymans (rue)
Georges Garnir (rue)	Pavillon (rue du)
Gustave Fuss (rue)	Philomène (rue)
Haecht (ch.) entre le bd	Portaels (rue)
Lambermont et Evere	Radium (rue du)
(Rd pt. Agriculture	Soleil (rue du)
excepté).	Stephenson (rue et pl.)
Herman (rue)	Teniers (rue)
Jacques Jansen (rue)	Van Hoorde (rue)
Jérusalem (rue)	Van Dyck (rue)
Jolly (rue)	Victor Hugo (rue)
Joseph Van Camp (rue)	Waelhem (rue de)
Josse Impens (rue)	

Cinquième classe: 12 Fr. par mètre courant de développement de façade.

Agriculture (rue de l')	L'Olivier (Petite rue)
Compagnons (rue des)	Roodebeek (av. de) du Bd
Colonel Bourg (rue)	Aug. Reyers à la limite
Corbeau (rue du)	de la commune.
Henri Chômé (rue)	Secours (Petite rue des)
Louis Socquet (rue)	Tilleul (rue du)
	Walckiers (rue)

----- : -----

ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE - SCHAEARBEE BUDGET POUR L'EXERCICE 1950

Rapport au Conseil

Mesdames, Messieurs,
La Commission Administrative de l'Ecole de Musique de Saint-Josse-ten-Noode - Schaerbeek soumet à l'approbation du Conseil communal ses prévisions pour l'exercice 1950.

Au budget ordinaire, les recettes propres de l'établissement n'ont guère varié: elles sont d'ailleurs

quasi négligeables. Par contre, les subventions qui sont demandées aux deux communes de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode ont subi une assez forte augmentation. Cette augmentation est destinée à combler le mali par lequel s'est soldé le compte de l'exercice 1948. Rappelons que ce mali provenait principalement du retard apporté par la Province dans la liquidation du subside qu'elle avait accordé à l'Ecole. La partie de l'intervention provinciale, non liquidée à la clôture du compte de 1948, sera portée en recettes en 1949 et elle influera sur les prévisions de 1951.

Les dépenses ordinaires n'appellent aucune remarque particulière.

Bien que ce budget possède toutes les apparences de la plus stricte régularité, je ne puis néanmoins vous proposer de l'approuver sans réserve. Voici pourquoi.

En séance du 27 octobre 1947, la Commission administrative de l'Ecole de Musique de Saint-Josse-ten-Noode - Schaerbeek décida que, à partir du 1 janvier 1948, le statut de retraite et de survie de son personnel serait régi par la loi du 25 avril 1933 et l'arrêté royal du 26 décembre 1938 fixant le statut des pensions du personnel des communes, des établissements qui leur sont subordonnés et des associations de communes.

Le personnel de l'Ecole de Musique ne rentrant dans aucune des catégories énumérées ci-dessus, le Conseil communal refusa d'entériner la modification apportée au statut de ce personnel et il invita la Commission administrative à réexaminer la question. Après deux ans, rien n'a encore été fait.

Dans ces conditions, et afin de ne pas entraver, par une improbation pure et simple, le fonctionnement de l'établissement d'enseignement en cause, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'approuver le budget pour 1950 de l'Ecole de Musique de Saint-Josse-ten-Noode - Schaerbeek tel qu'il nous est soumis, à l'exception toutefois de l'article 13 des recettes ordinaires, qui concerne le financement du service des pensions du personnel.

L'Echevin des Finances,
H. VERBIST.

Approuvé en séance du Collège échevinal du 12 janvier 1950.

Par ordonnance:

Le Secrétaire communal,
J.L. DE GREEF.

Le Bourgmestre-Président,
F. BLUM.

- Adopté à l'unanimité.